



**EN BREF :**

- Mot de bienvenue.
- La prévention contre les maladies bactériennes débute en serre.
- Nouvelles homologations obtenues depuis septembre 2009.

## MOT DE BIENVENUE

Voici le premier avertissement du réseau solanacées pour l'année 2010. Nous espérons que les avertissements et les bulletins d'information sauront vous informer adéquatement et répondront à vos interrogations afin de vous aider dans vos interventions phytosanitaires. **Nous vous souhaitons une très bonne saison de production 2010!**

## POIVRON ET TOMATE : LA PRÉVENTION DES MALADIES BACTÉRIENNES DÉBUTE EN SERRE

Les deux principales sources de transmission des maladies bactériennes sont les semences et les débris végétaux contaminés. Ainsi, les maladies bactériennes peuvent débiter sur les transplants en serre et se développer plus tard au champ sous des conditions météorologiques favorables. Pour la tomate, on redoute le chancre bactérien et la moucheture bactérienne alors que pour le poivron, la tache bactérienne et la fausse tache bactérienne affectent les récoltes.

Voici la méthode de prévention suggérée contre les maladies bactériennes sur les transplants de poivron et de tomate en serre :

- **Si aucune maladie bactérienne n'est décelée sur les plants en serre :** prévoyez une application de COPPERCIDE (hydroxyde de cuivre 77 %) quelques jours avant la plantation.
- **Si une maladie bactérienne a été identifiée sur les plants en serre :**
  - Détruisez tous les plants qui présentent des symptômes ainsi que les plants limitrophes, même s'ils n'ont aucun signe visuel apparent. Ces cabarets devraient être isolés des autres afin de limiter les risques de contamination. Ces interventions vont limiter la propagation des bactéries qui se fait surtout par les gouttelettes d'eau lors de l'irrigation et par le frottement des plants entre eux.
  - Faites des applications de COPPERCIDE (hydroxyde de cuivre 77 %) aux 5 jours, pour un maximum de 5 traitements en serre.

Lorsque vous faites un traitement foliaire de COPPERCIDE sur les transplants, respectez les recommandations suivantes :

- Il doit y avoir suffisamment de solution pour mouiller le feuillage sans qu'il y ait d'égouttement sur le terreau. Respectez la dose recommandée de 2,1 grammes de COPPERCIDE pour 100 pieds carrés de serre, ce qui nécessite environ de 1 à 3 litres de solution.
- Faites le traitement lorsque les conditions sont asséchantes, comme le matin d'une journée ensoleillée, pour éviter des risques de brûlure sur les plants. En effet, le cuivre peut causer des brûlures aux plants lorsque la solution reste longtemps sur le feuillage sans sécher. C'est ce qui se produit si les applications sont faites lorsque les conditions sont nuageuses, humides et fraîches. Veillez à ce que le pH de l'eau de pulvérisation soit supérieur à 6,5.
- Ne manipulez pas les plants avant que la solution ne soit sèche. Les employés qui devront manipuler les plants lors de la plantation au champ devront porter des gants de protection appropriés.

## HOMOLOGATION DE L'INSECTICIDE ACTARA<sup>®</sup> 25WG

### Cultures et ravageur visé

L'insecticide ACTARA<sup>®</sup> 25WG a reçu une homologation pour lutter contre les **pucerons** dans le groupe des cultures des légumes-fruits ou des **solanacées** et qui comprend les cultures suivantes : aubergine, tomate, piment (y compris le poivron, le piment du Chili, à cuire, type Jamaïque et doux), tomatillo, cerise de terre et pépino.

### Renseignements généraux

La matière active de l'insecticide ACTARA 25WG est le thiaméthoxam qui appartient au groupe 4 et fait partie de la classe des néonicotinoïdes. Le produit agit par ingestion et par contact sur les insectes suceurs et broyeur-troueurs retrouvés sur l'étiquette. Le produit est assimilé rapidement par le feuillage après la pulvérisation, possède une bonne activité systémique et résiste au délavage par la pluie lorsque la solution pulvérisée a eu le temps de sécher.

### Mode d'emploi

Appliquer l'insecticide ACTARA 25WG avec une quantité suffisante d'eau, au moins 100 L/ha, pour assurer une couverture appropriée. Utilisez de plus grands volumes d'eau, lorsque les conditions sont défavorables (temps chaud, sec, etc.), lorsque le couvert végétal est dense ou lorsque la culture est fortement attaquée par les insectes.

### Précautions environnementales

Ce produit est toxique pour les abeilles exposées directement au traitement ou aux résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en floraison. NE PAS appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles sont présentes dans la zone à traiter. Ce produit est toxique pour certains insectes utiles.

L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier lorsque les sols sont perméables (sols sableux, etc.) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.



# HOMOLOGATION DE L'INSECTICIDE RIMON 10EC

## Cultures et ravageur visé

L'insecticide RIMON 10EC a reçu une homologation pour lutter contre la **pyrale du maïs** dans le **poivron** et tous les **autres types de piment**.

## Renseignements généraux

La matière active de l'insecticide RIMON 10EC est le novaluron qui appartient à la famille des benzoylphenylurées, et fait partie de la classe 15 des insecticides. Le RIMON 10 EC est un régulateur de croissance d'insectes (RCI) qui doit être absorbé par les œufs ou ingéré par les larves d'insectes pour assurer une efficacité totale. RIMON 10EC n'a pas d'activité systémique et exige une bonne couverture à la pulvérisation. Le novaluron a une grande affinité avec les cuticules des plantes et est non photodégradable. Une fois séché, il résiste au lessivage par la pluie et persiste jusqu'à 20 jours,

## Mode d'emploi

Le premier traitement doit être effectué tout juste avant l'éclosion des œufs de pyrale du maïs. Procéder à un dépistage de la pyrale du maïs pour surveiller la ponte et l'éclosion des œufs et déterminer les moments propices aux traitements. Utiliser les doses d'application et les volumes de pulvérisation supérieurs lorsque la pression des ravageurs est plus élevée ou lorsque le couvert végétal est haut ou dense.

Pour protéger les nouvelles pousses ou si le dépistage des œufs ou le piégeage des adultes l'indiquent, d'autres traitements à des intervalles de 7 à 10 jours peuvent s'avérer nécessaires.

## Précautions environnementales

Cet insecticide est toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées à la rubrique « mode d'emploi » de l'étiquette du RIMON 10EC. Ce produit peut être toxique pour les colonies d'abeilles exposées directement au traitement, à la dérive, ou aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs. Éviter d'appliquer ce produit sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si les abeilles butinent dans la zone de traitement. Ce produit est toxique pour certains insectes bénéfiques (ex. : acariens prédateurs et guêpes parasitoïdes). Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les insectes bénéfiques dans les habitats près du lieu de traitement tels que les haies et les régions boisées.

# HOMOLOGATION DU FONGICIDE ECHO 720 ET ECHO 90DF

## Culture et ravageurs visés

Les fongicides ECHO ont reçu une homologation pour lutter contre **l'alternariose, le mildiou, la tache septorienne, l'antracnose et la moisissure grise dans la tomate de champ**.

## Renseignements généraux

La matière active des fongicides ECHO est le chorothalonil tout comme dans le BRAVO. Ce produit appartient à la famille des dérivés phtaliques et fait partie du groupe M de gestion de résistance des fongicides. Les formulations d'ECHO comportent un agent adhérent qui permet au fongicide de résister au délavage par la pluie lorsque la solution pulvérisée a eu le temps de sécher.



## Précautions environnementales

Ce produit est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques et les organismes marins et estuariens. On doit prévoir une zone tampon de 15 mètres pour les applications au sol afin de protéger les étendues d'eau telles que les lacs, les cours d'eau, les étangs ou les marécages des dérives du fongicide.

## HOMOLOGATION DU FONGICIDE BIOLOGIQUE ROOTSHIELD® HC

### Culture et ravageur visé

Le fongicide ROOTSHIELD® HC a reçu une homologation pour lutter contre la **moisissure grise dans la tomate de champ**.

### Renseignements généraux

La matière active du biofongicide ROOTSHIELD® HC est un champignon bénéfique, la souche T-22 (KRL-AG2) de *Trichoderma harzianum* Rifai. Ce champignon bénéfique possède trois modes d'action contre le *Botrytis cinerea* responsable de la moisissure grise :

- Antibiose : il produit des substances qui agissent comme des « antibiotiques » qui inhibent la croissance des champignons pathogènes.
- Compétition : il compétitionne avec les champignons pathogènes pour les mêmes sites d'alimentation et surtout pour occuper les lieux avant leur arrivée.
- Parasitisme : il détruit le champignon pathogène soit en s'enroulant autour de lui, en pénétrant à l'intérieur ou en injectant des enzymes qui le détruisent.

Le ROOTSHIELD® HC est compatible avec la plupart des fongicides utilisés dans la tomate de champ. Pour en savoir davantage, veuillez consulter le site Web du fabricant à l'adresse suivante : <http://bioworksbiocontrol.com/products/horticulture.php>.

***Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.***

Texte rédigé par :

Christine Villeneuve, agronome, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES  
CHRISTINE VILLENEUVE, agronome - Avertisseuse – solanacées  
Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ

177, rue Saint-Joseph – Bureau 201, Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0  
Tél. : 450 427-2000, p, 254 – Téléc. : 450 427-0407 – Courriel : [Christine.Villeneuve@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:Christine.Villeneuve@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**  
**Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 01 – solanacées – 4 mai 2010**

